

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

**MAIRIE DE CEVINS**

**☎ 04.79.38.20.28**

**Fax 04.79.38.26.59**



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 04 Octobre 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 12

Votants : 14

### Absents :

Aucun.

### Excusés :

Mme. Marie-Christine DORIDANT  
donnant pouvoir de vote à M. Georges,  
François KALIAKOUDAS,  
Mme. Nadine POINTET donnant pouvoir  
de vote à M. Jean-Pierre PIVIER.

### Secrétaire de séance :

Mme Nadège PAILLARDIN.

**Compte rendu rédigé par M. Karim  
AMELLAL et approuvé par M. Bernard  
PIVIER et Mme Nadège PAILLARDIN.**

En début de séance, le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances du 21 Juin 2013 et du 02 Août 2013, et désigne à l'unanimité Mme Nadège PAILLARDIN en tant que secrétaire de séance.

### PROJETS DE TRAVAUX SUR LA COMMUNE :

#### - Bâtiment de la Fruitière (appartement du 1<sup>er</sup> étage) :

Le Conseil Municipal est informé du devis transmis par l'entreprise FORT, correspondant à une plus-value de 3 154.57 €uros TTC. Les travaux comprennent entre autres la fourniture et la pose de faïences blanches dans la cuisine, le remplacement d'une serrure de porte et de quatre poignées, la pose et la fourniture de sol plastique dans la SDB, et l'habillage baignoire en faïence blanche.

- Bâtiment de l'École : synthèse des points évoqués avec l'équipe enseignante.

Une réunion a été organisée le 4 Octobre 2013 entre l'équipe enseignante de l'École de Cevins, et les élus des commissions Travaux et Ecole, pour faire le point sur les différents besoins nécessaires à la rénovation du bâtiment de l'école.

Le Conseil Municipal charge la commission Travaux – Urbanisme – Voirie, et la commission Vie associative – Ecole – Culture, Jeunesse et Sports d'étudier la nature des travaux à réaliser, et définir un échéancier en fonction des priorités.

- Cimetière : rappel des obligations règlementaires.

L'Article L. 2223-1 du CGCT précise que : « Chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation ».

Etant donné le manque d'emplacements disponibles actuellement dans notre cimetière, des travaux d'extension et de mise en conformité seront à prévoir prochainement.

Egalement, une mise à jour de nos principaux éléments de gestion est aussi importante (plan d'aménagement avec les allées et les tombes numérotées, fichier des concessions, règlement intérieur), afin de pouvoir disposer d'éléments d'informations actualisés pour contrôler au mieux les différentes activités funéraires de la commune.

Plus particulièrement sur le fichier des concessions, sa tenue est indispensable pour assurer la gestion des attributions des concessions, de leur cessation, de leur abandon, de leur renouvellement et de leur conversion éventuelle. Par ailleurs, dans le cadre des reprises des concessions en état d'abandon, le CGCT impose la tenue d'une liste des concessions concernées : « il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R.2223-12 à R.2223-16 » (article R.2223-17 du CGCT).

Le Conseil Municipal charge la commission Travaux – Urbanisme – Voirie d'étudier ce dossier, pour d'éventuels travaux, et de faire chiffrer le cas échéant ces derniers.

- Autres :

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, avait été évoquée la réfection superficielle des voiries en emploi sur l'ensemble de la partie haute de la commune (gravillonnage), puisque cela avait été mis en attente volontairement suite aux travaux sur la route du Charvet.

Une visite sur place a été organisée avec l'entreprise EIFFAGE TP sur l'ensemble de la Route des Hameaux jusqu'à Bénétan.

Un devis nous a été envoyé, comprenant trois points :

- 14 770.00 € HT pour le gravillonnage de toute la route jusqu'à Bénétan,
- 1 926.00 € H.T. pour la réfection d'une pièce de 24 ml en enrobé au-dessus du hameau du Villard,

- 7015.50 €uros H.T. pour la réfection de l'élargissement en enrobé au-dessus du hameau de La Ville.

Le Conseil Municipal charge la commission Travaux – Urbanisme – Voirie d'étudier ce dossier, et de prévoir les travaux au printemps 2014 étant donné l'état de la route.

### **VIGNOBLE :**

#### **- Travaux projetés relatifs à la réfection des murs du Vignoble :**

Dans sa séance du 12 Avril 2013, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser pour 2013 les travaux les plus urgents à hauteur d'environ 9 000 €uros, et de prendre en charge le reste des travaux en 2014 et 2015 si la subvention demandée auprès du Conseil Général nous était accordée.

#### **- Point sur les subventions sollicitées :**

Selon l'Arrêté du 20 Septembre 2013, le Conseil Général attribue à la Commune une subvention au titre de la Politique d'Aménagement Rural et Foncier 2013 d'un montant de 12 527 €uros, soit 50% du montant total HT du projet (25 054.00 €).

Une deuxième subvention de 5 000 €uros a été sollicitée auprès du sénateur André VAIRETTO, au titre de sa réserve parlementaire. La demande lui a été transmise, et est actuellement en cours d'instruction par le Ministère de l'Intérieur.

Etant donné la subvention accordée par le Conseil Général, le Conseil Municipal valide l'ensemble des travaux et charge la commission Travaux – Urbanisme – Voirie de prévoir un échéancier, en concertation avec les membres du Groupement Foncier Viticole.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- Employés communaux :**

Situation exceptionnelle, où nous avons reçu 4 arrêts de travail :

*Trois arrêts maladie :*

- l'Attachée territoriale (secrétaire de mairie) jusqu'au 31 octobre 2013,
- l'Adjointe administrative à l'Agence Postale jusqu'au 20 octobre 2013,
- l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) jusqu'au 11 octobre 2013.

*Un accident de travail :*

- l'Adjoint technique principal des services techniques jusqu'au 7 octobre 2013.

Le Conseil Municipal leur souhaite à tous un prompt rétablissement.

#### **- Autorisations d'urbanisme déposées depuis août 2013 :**

Le Conseil Municipal est informé des autorisations d'urbanisme déposées en Mairie (permis de construire et déclarations préalables de travaux) depuis août 2013, et des courriers envoyés pour infractions d'urbanisme constatées.

Les élus demandent à M. le Maire que soit mentionné un délai de 15 jours après l'envoi de ce courrier pour régulariser l'infraction, faute de quoi un PV devra être dressé et envoyé au Procureur de la République.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues :

Le Conseil Municipal est informé des différentes Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en mairie, et pour lesquelles le Conseil Municipal décide de n'exercer aucun droit de préemption.

- Autres :

Faire un contrat de remplacement :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire un contrat de remplacement, suite à l'arrêt de travail de l'ATSEM du 07 au 11 Octobre 2013 inclus, pour assurer les services de la cantine et la garderie.

Réforme des rythmes scolaires / activités périscolaires :

Le Conseil Municipal valide le projet final du temps scolaire, proposé initialement par le Conseil d'Ecole, à savoir :

	<b>MATIN</b>	<b>APRES MIDI</b>	<b>HEURES</b>
<b>Lundi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Mardi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Mercredi</b>	8h30-11h30		3h
<b>Jeudi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Vendredi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15

Avec l'activité périscolaire de 15h30 à 16h30.

- propose d'élargir l'éventail des possibilités pour assurer ces activités périscolaires : mise à disposition des enseignants, des associations locales, du personnel communal, des bénévoles/encadrants possédant la formation et les compétences d'encadrement requises tel que le BAFA, la Bibliothèque de Cevins, et le SIBTAS,

- propose de faire participer ou non les familles au coût financier de ces activités périscolaires, en fonction de leur nature,

Il convient de rappeler que la commune appliquera la réforme seulement à partir de la rentrée 2014-2015.

Assistantes maternelles :

Le Conseil Général nous a transmis la mise à jour de la liste des Assistantes Maternelles Agréés demeurant sur notre commune. Il n'y en a qu'une : il s'agit de Mme VIDAL Mallory (accueil à la journée : 3 / pour la période du 06/12/2010 au 05/12/2015).

## 96<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des Maires de France :

L'Association des Maires de France tiendra son 96<sup>ème</sup> Congrès du 18 au 21 Novembre 2013 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. M. le Maire informe le conseil municipal de sa participation à cette manifestation, et invite les élus intéressés à l'accompagner à se faire connaître dès que possible.

## Vente ancienne Etrave de Déneigement :

Deux personnes se sont intéressées à l'étrave, dont une qui a formulé une offre de 1 500 Euros. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre l'ancienne étrave de déneigement au prix de 1500 Euros à M. PERRIN Michel.

## Elections :

Le Ministère de l'Intérieur a confirmé que les élections municipales se dérouleront les Dimanches 23 et 30 Mars 2014, et les élections européennes le Dimanche 25 Mai 2014. La salle de réunion de la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement, pour les habitants de la commune qui sont intéressés.

## Fioul / Bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal est informé qu'une livraison de fioul, a été effectuée les 20 et 24 septembre 2013 par l'entreprise CHARVET LA MURE BIANCO :

- à l'Eglise : 1 500 litres pour un montant de 1 308.47 Euros TTC,
- à la Fruitière : 1 605 litres pour un montant de 1 400.06 Euros TTC,
- à l'Agence Postale : 1 500 litres pour un montant de 1 308.47 Euros TTC,
- à l'Atelier communal : 750 litres pour un montant de 654.23 Euros TTC,
- à la salle des fêtes : 4 524 litres pour un montant de 3 991.75 Euros TTC.

## Lame de déneigement :

Un racleur caoutchouc a été commandé chez ARVEL pour notre étrave de déneigement. La facture s'élève à un montant de 657.55 Euros TTC.

## Projet « l'Eau d'en Haut » :

L'Ecole de Cevins travaille actuellement sur un projet pédagogique relatif à la gestion des risques d'inondations sur la commune, particulièrement l'Isère et le torrent de la Gruvaz. Dans ce cadre, une commande de 190 Euros TTC a été passée auprès de M. Olivier CARTIER-MOULIN (Astérisques Consultants, ex-ARLYSERE) pour la recherche de documents historiques aux archives du service RTM.

## Questions diverses orales :

Suite à la question de **Mme Nadège PAILLARDIN** sur le lotissement du Colombier, le Conseil Municipal est informé que : les travaux d'aménagement et de viabilisation sont terminés, et que des permis de construire ont été déposés en Mairie mais qu'ils ont pour le

moment tous recueillis un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Nous sommes ainsi en attente de nouveaux projets de construction.

**M. Denis FORNEROT** informe le Conseil Municipal du dernier jour de passage du ramoneur sur la commune (Lundi 07 Octobre 2013), du nombre de cheminées ramonées sur la commune (environ 110).

**M. Jean-Pierre PIVIER** signale le mauvais stationnement du car Co.RAL en face du cimetière. Le Garde-Champêtre sera informé pour que le problème soit résolu.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h50.

CEVINS le 10 Octobre 2013.

**Le Maire,**

Karim AMELLAL.